



MISE EN NOMINATION PRIX D'ÉTÉ 2025

Pour chevaux ambleurs âgés de 4 ans et plus en 2025
SERA COURU le dimanche 17 août 2025 à l'Hippodrome 3R, Trois-Rivières,
Québec, Canada



Bourses : 200 000 \$ (G)

Association : Club Jockey du Québec

Mise en nomination	1 000 \$CA	le 15 mars 2025
1er frais de maintien de nomination	1 000 \$CA	le 15 avril 2025
2 ^e frais de maintien de nomination	1 000 \$CA	le 15 mai 2025
Frais de départ	3 000 \$CA	

• 1000\$ de prime de participation sera remis à chacun des chevaux finissant en sixième, septième et huitième place dans le Prix d'été.

Admissibilité : Pour chevaux ambleurs, mâle et femelle, âgés de 4 ans et plus en 2025.

Conditions : L'inscription d'un cheval est obligatoire et doit être faite au secrétariat des courses de l'Hippodrome 3R, avant la date et l'heure prévues de fermeture des inscriptions de l'événement. Le propriétaire, l'agent de ce propriétaire ou l'entraîneur doit s'assurer qu'au moment de l'inscription, ce cheval respecte les standards de temps de qualification de l'Hippodrome 3R et qu'au moment du départ, le nom de ce cheval n'apparaît pas sur la liste de qualification.

Pour que l'événement soit tenu, un minimum de six (6) inscriptions d'intérêts différents est requis, sans quoi l'événement pourrait être annulé, à la discrétion du Club Jockey du Québec. Dans un tel cas, tous les frais de mise en nomination et de maintien de nomination seront remboursés à chaque cheval ayant fait l'objet d'une inscription à la course à condition que ledit cheval rencontre les standards de temps de qualification de l'Hippodrome 3R à la date et à l'heure prévues de fermeture des inscriptions.

L'événement est réservé aux huit (8) chevaux inscrits ayant accumulé le plus de gains en bourses en 2025 à la date et à l'heure prévues de fermeture des inscriptions. Si un cheval inscrit à la course du Prix d'été n'est pas choisi pour prendre le départ, ni dans le Prix d'été et ni dans la Consolation, en vertu des conditions de participation, tous les frais de mise en nomination et de maintien de nomination seront remboursés à ce cheval à condition que ledit cheval rencontre les standards de temps de qualification de l'Hippodrome 3R à la date et à l'heure prévues de fermeture des inscriptions, sauf si ledit cheval n'est pas choisi pour prendre le départ en raison du non-respect des conditions de participation.

Un maximum de deux (2) chevaux sous la responsabilité d'un même entraîneur sera accepté.

Les positions de départ sont déterminées par tirage au sort. Le tirage du Prix d'été est effectué au moyen d'un boulier appartenant au C.J.Q. Le tirage des positions de départ de la consolation est fait par le système électronique de Standardbred Canada et/ou au moyen d'un boulier.

La bourse offerte pour l'événement du Prix d'été est 200 000 \$ en dollars canadiens et comprend tous les frais de mise en nomination, de maintien de nomination et les frais de départ. La bourse de la consolation est de 50 000\$ en dollars canadiens.

L'attribution de la bourse offerte lors d'une course est répartie de la façon suivante : 5, 6, 7 ou 8 partants ou plus : 50%, 25%, 12%, 8%, 5% - 4 partants : 50%, 25%, 15%, 10% - 3 partants : 55%, 30%, 15% - 2 partants : 65%, 35% - 1 partant : 100%.

La course est disputée sur la distance d'un (1) mille.

Les renseignements obtenus de Standardbred Canada sur chaque cheval seront considérés comme officiels.

Club Jockey du Québec et Hippodrome 3R se réserve le droit, moyennant préavis, d'exiger que tous les chevaux ou certains chevaux soient amenés dans une écurie de rétention. Lors de la rétention, les procédures telles que décrites dans les Règles de piste s'appliquent. Les Règles des courses de la Régie des Alcools, des Courses et des Jeux (RACJ) s'appliqueront.

NOM DU CHEVAL	TATTOO	SEXE	PÈRE	MÈRE	
					\$
					\$

TOTAL : \$

FAIRE PARVENIR À : Standardbred Canada, Stake Department, 1-2150 Meadow vale Blvd., Mississauga, Ontario, L5N 6R6, Téléphone : (905) 858-3060, Fax : (905) 858-3111

Je nomme, par la présente, les chevaux mentionnés ci-haut, au **Prix D'Été 2025**, et je suis d'accord avec les conditions de participation mentionnées dans le présent document.

NOM DU PROPRIÉTAIRE OU DE L'AGENT : _____

ADRESSE : _____

VILLE : _____ PROVINCE/ÉTAT : _____

TÉLÉPHONE : (_____) _____ COURRIEL : _____

SIGNATURE : _____ DATE : _____



MAINTIEN DE NOMINATION PRIX D'ÉTÉ 2025



Pour chevaux ambleurs âgés de 4 ans et plus en 2025

SERA COURU le dimanche 17 août 2025 à l'Hippodrome 3R, Trois-Rivières, Québec, Canada

Bourses : 200 000 \$ (G)

Association : Club Jockey du Québec

Mise en nomination	1 000 \$CA	le 15 mars 2025
1er frais de maintien de nomination	1 000 \$CA	le 15 avril 2025
2e frais de maintien de nomination	1 000 \$CA	le 15 mai 2025
Frais de départ	3 000 \$CA	

• 1000\$ de prime de participation sera remis à chacun des chevaux finissant en sixième, septième et huitième place dans le Prix d'été.

Admissibilité: Pour chevaux ambleurs, mâle et femelle, âgés de 4 ans et plus en 2025.

Conditions : L'inscription d'un cheval est obligatoire et doit être faite au secrétariat des courses de l'Hippodrome 3R, avant la date et l'heure prévues de fermeture des inscriptions de l'événement. Le propriétaire, l'agent de ce propriétaire ou l'entraîneur doit s'assurer qu'au moment de l'inscription, ce cheval respecte les standards de temps de qualification de l'Hippodrome 3R et qu'au moment du départ, le nom de ce cheval n'apparaît pas sur la liste de qualification.

Pour que l'événement soit tenu, un minimum de six (6) inscriptions d'intérêts différents est requis, sans quoi l'événement pourrait être annulé, à la discrétion du Club Jockey du Québec. Dans un tel cas, tous les frais de mise en nomination et de maintien de nomination seront remboursés à chaque cheval ayant fait l'objet d'une inscription à la course à condition que ledit cheval rencontre les standards de temps de qualification de l'Hippodrome 3R à la date et à l'heure prévues de fermeture des inscriptions.

L'événement est réservé aux huit (8) chevaux inscrits ayant accumulé le plus de gains en bourses en 2025 à la date et à l'heure prévues de fermeture des inscriptions. Si un cheval inscrit à la course du Prix d'été n'est pas choisi pour prendre le départ, ni dans le Prix d'été et ni dans la Consolation, en vertu des conditions de participation, tous les frais de mise en nomination et de maintien de nomination seront remboursés à ce cheval à condition que ledit cheval rencontre les standards de temps de qualification de l'Hippodrome 3R à la date et à l'heure prévues de fermeture des inscriptions, sauf si ledit cheval n'est pas choisi pour prendre le départ en raison du non-respect des conditions de participation.

Un maximum de deux (2) chevaux sous la responsabilité d'un même entraîneur sera accepté pour la course.

Les positions de départ sont déterminées par tirage au sort. Le tirage du Prix d'été est effectué au moyen d'un boulier appartenant au Club Jockey du Québec. Le tirage des positions de départ de la consolation est fait par le système électronique de Standardbred Canada et/ou au moyen d'un boulier.

La bourse offerte pour l'événement est 200 000 \$ en dollars canadiens et comprend tous les frais de mise en nomination, de maintien de nomination et les frais de départ. La bourse de la consolation est de 50 000\$ en dollars canadiens.

L'attribution de la bourse offerte lors d'une course est répartie de la façon suivante : 5, 6, 7 ou 8 partants ou plus : 50%, 25%, 12%, 8%, 5% - 4 partants : 50%, 25%, 15%, 10% - 3 partants : 55%, 30%, 15% - 2 partants : 65%, 35% - 1 partant : 100%.

La course est disputée sur la distance d'un (1) mille.

Les renseignements obtenus de Standardbred Canada sur chaque cheval seront considérés comme officiels.

Club Jockey du Québec et Hippodrome 3R se réserve le droit, moyennant préavis, d'exiger que tous les chevaux ou certains chevaux soient amenés dans une écurie de rétention. Lors de la rétention, les procédures telles que décrites à la partie IV des Règles de piste s'appliquent. Les Règles des courses de la Régie des Alcools, des Courses et des Jeux (RACJ) s'appliqueront.

NOM DU CHEVAL	TATTOO	SEXE	PÈRE	MÈRE	
					\$
					\$

TOTAL : \$

FAIRE PARVENIR À : Standardbred Canada, Stake Department, 1-2150 Meadow vale Blvd., Mississauga, Ontario, L5N 6R6, Téléphone : (905) 858-3060, Fax : (905) 858-3111

Je maintiens, par la présente, les chevaux mentionnés ci-haut, au **Prix D'Été 2025**, et je suis d'accord avec les conditions de participation mentionnées dans le présent document.

NOM DU PROPRIÉTAIRE OU DE L'AGENT : _____

ADRESSE : _____

VILLE : _____ PROVINCE/ÉTAT : _____

TÉLÉPHONE : (_____) _____ COURRIEL : _____

SIGNATURE : _____ DATE : _____